



FRANQUEVILLE
SAINT-PIERRE

COMITÉ DE PILOTAGE DU PEDT

(PROJET EDUCATIF TERRITORIAL)

17 NOVEMBRE 2025

Liste des personnes présentes

- **Mme Cécile MEENS**, représentante des parents d'élèves
- **Mme Nathalie PARODI**, représentante des parents d'élèves
- **Mme Sandra DAUVILLIERS**, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.
- **Mme Cécilia MINCKWITZ**, chargée de conseil et de développement, CAF de Seine-Maritime
- **Mme Gaëlle VINCENT**, directrice de l'école du Petit Poucet
- **Mme Maryse BETOUS**, 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires scolaires, au centre aéré et à la petite enfance
- **Mme Nathalie VALEUX-VAN-HOVE**, conseillère municipale
- **Mme Céline PROUX**, chargée de la Politique Enfance Jeunesse et des financements
- **Mr Robin DERMIEN**, responsable du service Education Loisirs Citoyenneté
- **Mr Pascal HERICHARD**, responsable du service Restauration Scolaire
- **Mr Kévin CHEVAL**, directeur du pôle Education Enfance Jeunesse

SOMMAIRE



- Bilan quantitatif et qualitatif sur les différents accueils
- L'évaluation des axes du PEDT
- Les aides CAF
- Le financement et le rappel des coûts
- Situation particulière
- Questions diverses

QUELQUES DONNÉES

3 écoles



510 élèves

178 maternels et 332 élémentaires



21 agents

3 responsables - 11 animateurs – 7 ATSEM



1 accueil de loisirs-périscolaire



Enfants inscrits aux temps périscolaires

+ de 105 le matin

+ de 150 le soir

+ de 105 les mercredis



Une cuisine centrale avec + de 500 repas le midi

Et 2 cuisines satellites



Une quarantaine d'associations sportives,
sociales et culturelles



BILANS DES DIFFÉRENTS ACCUEILS SUR LA FRÉQUENTATION

Les accueils périscolaires

	Petit Poucet				Maternelle Lemonnier				Élémentaire Lemonnier			
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Matin	9	9	9	7	25	28	25	19	75	76	80	70
Midi	40	40	42	41	106	111	116	112	287	284	281	290
Soir	16	16	15	15	34	41	43	37	83	95	97	91

Les horaires
7h30-8h30
11h45-13h20
16h30-18h30

L'accueil périscolaire du mercredi

	Maternelle	Élémentaire
Capacité max.	50	70
Effectifs moyens	47	66

Les horaires
7h30-18h30
Possibilité de récupérer les enfants de 11h à 11h30 et de 13h à 13h30

Les accueils extrascolaires

	Vacances d'hiver 2025 (2024)	Vacances de printemps 2025 (2024)
Présences	74 (62)	68 (70)
Absences non annulées	5 (6)	10 (3)
Refus	8	0

Les horaires
7h30-18h30

	Vacances de juillet 2025 (2024)	Camps d'été	Vacances automne 2025 (2024)
Présences	112 dont 10 jeunes (92)	39	87 dont 9 jeunes (68)
Absences non annulées	14 (10)	1	15 (10)
Refus	8	0	0

Précisions :

- 140 enfants en juillet (camps/ados/accueil de loisirs) quotidiennement
- La moitié des absences concerne une absence sur la semaine complète.

LES GRANDS AXES DU PEDT

La commune garantit des infrastructures éducatives modernes et des services accessibles, créant un environnement propice à l'apprentissage et au développement personnel

Axe 2 :
Accompagner les enfants et les jeunes dans la construction de leur parcours

Axe 1 : Assurer des conditions d'accueil et un service de qualité

La commune favorise l'épanouissement, l'autonomie et l'égalité des chances en fournissant des équipements adaptés, des ressources humaines et des tarifs sociaux

La commune promeut l'éducation à la citoyenneté, écologique et sécuritaire à travers des actions ciblées, sensibilisant les jeunes aux enjeux sociétaux et formant une jeunesse responsable et engagée

Axe 3 : Forger la citoyenneté

LES GRANDS AXES DU PEDT

AXE 1 : ASSURER DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET UN SERVICE DE QUALITE			
Objectifs :	Contribuer à l'égalité des chances dans l'accès à l'apprentissage et favoriser l'inclusion	Améliorer la qualité des accueils	Assurer des repas nutritifs tout en éduquant les enfants au goût
	Création d'un espace de calme et de gestion de conflit	Réunions trimestrielles avec les APE	Formation des agents (repas végété, qualité nutritionnelle...)
	Achat en investissement de matériel	Augmentation du nombre d'animation de cour	Création d'une « brigade »
	Aides de la CAF	Formations de l'équipe d'animation	Organisation de semaines à thème et opérations anti-gaspi
	Mise en place des permanences famille	Projets sur le temps méridien	
	Recrutement d'un animateur pour les enfants en situation de handicap	Travaux dans les écoles, été 2025 (peinture, bancs, potagers...)	
		Mise à jour des dispositifs de sécurité (PPMS, accès PMR)	

LES GRANDS AXES DU NOUVEAU PEDT

AXE 2 : ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES JEUNES DANS LA CONSTRUCTION DE LEUR PARCOURS

Objectifs :	Assurer une continuité éducative et la cohérence des dispositifs éducatifs	Contribuer à l'autonomie et à l'émancipation des enfants et des jeunes	Soutenir et encourager l'engagement, la prise de responsabilité et l'investissement	Moderniser l'approche de la jeunesse
	Liens réguliers avec les écoles	Projets participatifs (potager, podcast, bricolage...)	Conseil Municipal des Enfants	Maintien d'un accueil de jeunes sur les vacances
	Permis à points école/périsco	Organisation de colos apprenantes	Création de commissions	
	Règles communes écoles/périsco	Sondage aux familles sur les envies des enfants		
	Organisation d'APP			

LES GRANDS AXES DU PEDT

AXE 3 : FORGER LA CITOYENNETE				
Objectifs :	Accompagner l'expression et la création des jeunes	Lutter contre le gaspillage alimentaire	Favoriser la pratique sportive, un outil pour renforcer les compétences sociales et civiques chez les jeunes	Sensibiliser au monde qui nous entoure : civisme, prévention, écologie...
	Conseil Municipal des Enfants	Création de la « brigade »	Participation à la semaine du sport	Partenariats avec associations franquevillaises
	Activités périscolaires (journal, théâtre...)	Actions de sensibilisation anti-gaspi	Thématiques proposées sur les accueils de loisirs	Participation aux évènements communaux
			Participation à la semaine de la Prévention routière	Création du potager
				Borne de tri sélectif (compost)

LES AIDES CAF

Les camps d'été

1 enfant =) 63€

4 enfants = 368€

Né(e) en
2014



SÉJOURS COLLECTIFS
(d'au moins 4 nuits)

« PASS COLOS 2025 »

Le Pass colo est un dispositif de l'État ayant pour objectif de faciliter le départ en séjours des enfants lors de l'année de leurs 11 ans (nés en 2014) pour toutes les familles bénéficiant d'un QF inférieur ou égal à 1500€. En cas de non-utilisation l'aide peut être reportée l'année des 12 ans de l'enfant (enfants de 2013 pour cette année). Cette aide aux vacances est versée directement à la structure, familles bénéficiaires doivent uniquement s'acquitter du reste à charge.

- MONTANT DE L'AIDE PAR ENFANT -		
Quotient familial	Coût du séjour maximum	Montant aide CAF
• Moins de 200 €	70 €	350 €
• De 201 à 700 €	70 €	300 €
• De 701 à 1200 €	120 €	250 €
• De 1201 à 1500 €	150 €	200 €

Le coût du séjour est pris en charge en totalité par la CAF



Aide
QF - 700 €



SÉJOURS COLLECTIFS
(d'au moins 4 nuits)

« AIDE AUX VACANCES ENFANTS » - AVE 2025

L'aide aux vacances enfants (AVE) est attribuée aux enfants âgés de 6 à 17 ans, (nés entre le 1er septembre 2007 et le 31 décembre 2018), dont les familles ont un quotient familial Caf inférieur ou égal à 700 € en janvier 2025. La CAF prend en charge 90 % du coût d'un séjour d'au moins 5 jours consécutifs pendant les vacances scolaires.

- MONTANT DE L'AIDE PAR ENFANT -

Quotient familial	Coût du séjour maximum	Montant aide CAF	Reste à charge
• De 0 à 700 €	70 €	90% du coût du séjour	7 €



9 enfants =) 890€

Aide
QF - 1500 €



LA COMMUNE A OBTENU LE LABEL ANNUEL
« Colos apprenantes 2025 »

Les « colos apprenantes » offrent aux enfants et aux jeunes (de 6 à 17 ans), des vacances associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de grands thèmes comme la culture, la citoyenneté, le sport ou le développement durable.

Sont éligibles à cette aide : les mineurs en situation de handicap ou relevant de l'aide sociale à l'enfance, les mineurs domiciliés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans une zone de revitalisation rurale, les mineurs dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1500 euros.

Cette aide, d'un montant de 100 euros par nuit, versée à l'organisateur du séjour, permet la quasi-gratuité du séjour pour les familles concernées.

Quotient familial	Coût du séjour maximum	Le coût du séjour est pris en charge en totalité par le dispositif «Colos apprenantes»
• Moins de 200 €	70 €	
• De 201 à 700 €	70 €	
• De 701 à 1200 €	120 €	
• De 1201 à 1500 €	150 €	



LES AIDES CAF

Le centre de loisirs

Aide
QF - 600 €



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
Mercredis et Vacances

« AIDE À L'ACCUEIL DE LOISIRS » - AAL 2025

Cette aide est destinée aux familles pour faciliter l'inscription de leur(s) enfant(e) à une activité de loisirs (sportive, culturelle, artistique ...) ou à un accueil de loisirs sans hébergement.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- avoir un quotient familial (QF) inférieur ou égal à 600€ en janvier de l'année en cours,
- avoir à charge, au sens des prestations familiales, un ou des enfants âgés de 3 à 16 ans.

Le nombre de demi-journée est plafonné à 80 par an (40 jours). Quant au montant versé par la CAF, il ne peut dépasser le tarif journalier fixé par la structure.

QUOTIENT FAMILIAL	COÛT DE LA JOURNÉE MAX	AIDE PAR JOUR	RESTE À CHARGE
Moins de 350 euros	5 euros	10 €	0 €
De 351 à 450 euros	4 euros	8 €	0 €
De 451 à 600 euros	3 euros	6 €	max 0,26 €



Mercredis – 10 enfants
=> 150€ / mois

Vacances:

Avril – 11 enfants => 527€

Été - 19 enfants => 1081€

Automne – 17 enfants => 581€

Environ 170 bénéficiaires

- 120 repas journaliers 1€
- Soit 17 200 repas/an

La restauration scolaire

Aide
QF - 700 €



DISPOSITIF CANTINE 1€

« AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE »

Depuis le 21 mars 2025, la commune a signé la convention «Cantine à 1€ - Tarification sociale des cantines scolaires». Cette aide soutient les familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 1000 € et permet aux enfants de manger à la cantine pour 1 € maximum.

MONTANT PAR JOUR ou PRESTATION DÉLIVRÉE	T1 - QF < 300 Tarif plancher	T2 - QF ≤ 1000	T3 - QF ≥ 1000	T3 - QF ≥ 1994 Tarif plafond
Restauration scolaire	0,65 €	1 €	taux d'effort : 0,226 %	4,51 €



FINANCEMENTS PÔLE EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

- Budget de fonctionnement du pôle (hors crèche) : 450 000€
- Investissements école maternelle Lemonnier : 18 900€ + 12 000€ à venir (bac à sables)
- Investissements école maternelle Petit Poucet : 11 000€ + 12 000€ à venir (bac à sables)
- Investissements école élémentaire Lemonnier : 31 000€ + 45 000€ à venir (éclairage)
- Séances de natation scolaire : 10 500€ (estimation 2026)
- Subventions attribuées et participations aux événements (SRAV, semaine du sport) : 10 500€ (depuis 2023 : 40 050€)

Au 01/09/2025, 504 élèves scolarisés dans les écoles municipales franquevillaises.

Soit, sur 2025, un coût de **1 191€ par élève**.

(hors subventions, masse salariale, investissements pour le personnel, frais fixes...)



RAPPEL DES COÛTS

Le coût par enfant :

	Coût par jour et par enfant	Subventions	Recettes moyennes par enfant	Reste à charge commune	Reste à charge commune 2025
Périscolaire matin	1,71€	0,70€	1,18€	-0,17€	-2 500€
Périscolaire soir	5,06€	1,40€	2,65€	1,01€	20 000€
Restauration scolaire	7,19€	0,40€	3,33€	3,46€	205 000€
Périscolaire mercredi	25,58€	5,60€	14,53€	5,45€	15 000€
Mercredi (1/2 journée)	9,94€	3,85€	6,69€	-0,60€	-105€
Mercredi (1/2 journée + repas)	15,64€	4,90€	9,33€	1,41€	740€
Vacances centre	30,31€	5,60€	13,96€	10,75€	56 000€

Situation particulière

Co-
construction
des règles

Intervenir face aux
comportements
violents

Mise en place
d'un protocole
de gestion des
incidents

Mise en
place de
règles
communes

Création
d'espaces
adaptés

Médiation
par ses
pairs

Construire une
culture commune
du respect

Liens CME-
élèves

Mettre en avant
les
comportements
positifs

Échanges
avec les
directions
d'écoles

Organiser
des temps
d'échanges

Renforcer les
compétences
éducatives des agents

Formations
en interne
et en
externe

Informers
régulièrement
les familles

Créer une continuité
éducative

Temps
d'échange et
de débats

QUESTIONS DIVERSES



REUNION APE

- Commission restauration :
 - Questionnements sur les quantités données (notamment steaks hachés) :
 - MR HERICHARD rappelle les grammages recommandés pour les enfants. Il précise également que les steaks livrés étaient deux fois plus gros que d'ordinaire, certains steaks avaient été coupés en deux.
 - Absence petite faim et grande faim :
 - Le dispositif n'a pas été remis en place dès la rentrée, afin de ne pas perturber l'arrivée des nouveaux élèves (GS et CP). Reprise du dispositif sur la deuxième période (novembre/décembre).
 - Demande d'écrire les repas de substitution :
 - Cela dépend du nombre d'enfants présents donc impossible à anticiper.
 - Demande d'éclaircissements sur le pointage des enfants :
 - Rappel du fonctionnement : les enfants sont appelés par groupe classe, puis individuellement. Il convient également de rappeler aux familles l'importance de réserver les prestations.

LES RAPPELS DU PORTAIL FAMILLE

- Fermeture du formulaire de contact
 - Mise en place d'un listing de courriels disponibles

- Changement des critères de mise à jour du quotient CAF

- Mise en place de permanences mensuelles
 - Une demande a été formulée pour faire un rappel quelques jours avant la tenue d'une permanence. Le rappel sera effectué par mailing via le portail famille.